



14ème législature

Question N° : 97586	De M. Romain Colas (Socialiste, écologiste et républicain - Essonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > famille	Tête d'analyse > naissance	Analyse > prématurité. prise en charge.
Question publiée au JO le : 12/07/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Romain Colas attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le problème de santé publique que représentent les conséquences de l'augmentation du nombre de naissances prématurées. Ces cas concernent environ une naissance sur 10 ce qui ne permet pas de le traiter comme un problème marginal. La médecine ne cesse d'offrir de meilleures chances de survie à ces enfants dont le corps subit une série de traumatismes importants, nécessitant leur prise en charge par les structures hospitalières adaptées, dès leur naissance. Ces enfants ont besoin de soins tout au long de leur vie, en raison des séquelles graves que peut entraîner le choc d'une naissance trop tôt. Leurs conséquences sur la santé du futur adulte, et les coûts qu'elles représentent peuvent être réduits par un repérage précoce. Les équipes médicales sont mobilisées autour des enfants mais aussi des parents, grandement affectés par les naissances prématurées. Des moyens sont nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de ces structures d'accompagnement et de soutien, essentielles pour assurer l'avenir des enfants. Les cas de naissances de bébés prématurés connaissent une augmentation de près de 22 % en 15 ans. Il souhaite donc savoir dans quelle mesure les moyens alloués à leur prise en charge ont suivi l'évolution du nombre bébés concernés par une naissance prématurée et si le développement de programmes de prévention et de recherche sur le sujet est à l'étude.